

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 983 promulguant l'arrêté inter-ministériel du 8 avril 1953 qui approuve le cahier des clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures et services de toute espèce passés par le Ministère de la France d'Outre-Mer et le Ministère des relations avec les Etats associés ou pour leur compte .

n° 983

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
4 août 1953

Numéro JO  
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro  
1 septembre 1953

### VISAS

**Vul'**ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vul'**arrêté interministériel du 8 avril 1953 qui approuve le cahier des clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures et services de toute espèce passés par le Ministère de la France d'Outre-Mer et le Ministère des Relations avec les Etats Associés ou pour leur compte,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis l'arrêté interministériel du 8 avril 1953 qui approuve le cahier des clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures et services de toute espèce passés par le Ministère de la France d'Outre-Mer et le Ministère des Relations avec les Etats Associés ou pour leur compte.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**